



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
PHILIPPE PORTIER, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

N°48

19 septembre 2019

Baromètre des discriminations dans l'emploi

Discriminations syndicales : il faut agir de toute urgence

Une enquête inédite confirme les discriminations syndicales que la CFDT dénonce depuis de nombreuses années et qui **impose d'agir de toute urgence**.

En partenariat avec l'organisation du travail (OIT), le défenseur des droits a présenté ce jeudi matin les résultats du 12ème baromètre des discriminations dans l'emploi, ciblé cette année sur la thématique de la discrimination syndicale.

Plus de 33 000 adhérents à une organisation syndicale et 1000 personnes représentatives de la population active ont répondu à cette enquête.

Il apparaît que :

- **Le premier frein à la syndicalisation est la peur des représailles.**
- Un tiers de la population active et la moitié des syndiqués considèrent **que les discriminations syndicales se produisent souvent ou très souvent.**

Par ailleurs, les salariés adhérents du secteur privé sont plus nombreux à déclarer avoir subi une discrimination en raison de leur activité syndicale que les agents du secteur public, alors même que, par son expérience, la CFDT perçoit également de **nombreux cas de discrimination syndicale au sein du secteur public.**

La discrimination syndicale n'est pas préjudiciable qu'aux syndiqués qui en sont victimes, mais elle pénalise tous les salariés et donc toute l'entreprise. En effet dans ce contexte, comment avoir un dialogue social de qualité ? Comment ces représentants du personnel discriminés pourraient-ils jouer sereinement leur rôle pour les travailleurs ? Au final, c'est bien toute l'entreprise qui peut en pâtir.

La CFDT accompagne ses militants victimes de discrimination syndicale, et met à leur disposition de nombreux outils.

Mais au vu de l'ampleur des atteintes signalées, la CFDT demande que toutes les parties prenantes (organisations syndicales, organisations patronales, État) se réunissent pour que cette situation cesse.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante